

Résidence croisée de création artistique - Association Coriandre

Appel à candidature et charte de l'accueil

Conformément :

Au Projet scientifique, culturel, éducatif et social du CIRDOC - Institut occitan de Cultura [délibération du Conseil d'administration du 21/03/2019] :

Axe 2 : Contribuer à la préservation de la diversité des expressions culturelles dans le monde du XXI^e siècle, promouvoir le dialogue interculturel, le vivre-ensemble, la construction de valeurs partagées au sein de la société qu'il dessert.

Prog 2-2 - Cultura creativa : Actions et outils de promotion de la création et des créateurs ; accompagnement scientifique, documentaire et technique de projets de création.

Contexte & Objectifs

LE CIRDOC - INSTITUT OCCITAN DE CULTURA

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura a pour mission la sauvegarde, la connaissance et la promotion de la culture occitane.

La création artistique représente un **vecteur important** contribuant directement aux programmes d'action du CIRDOC - Institut occitan de cultura **en matière de valorisation et développement culturel**, en particulier dans le cas de projets :

- œuvrant au **renouvellement des connaissances et des regards portés sur les œuvres et documents** constituant les collections du Centre ;
- participant à la **valorisation des collections** et plus largement du **patrimoine culturel occitan** vers de nouveaux publics en France et à l'international ;
- constituant des **actions de transmission des expressions, pratiques et savoir-faire** relevant du patrimoine culturel immatériel occitan ;
- participant au **renouvellement et à l'enrichissement des expressions culturelles et intellectuelles occitanes**, des **capacités de la langue**

occitane et de ses usagers (artistes, praticiens, participants et publics) à exprimer une **conception à la fois originale et universelle du monde contemporain.**

ASSOCIATION CORIANDRE

Coriandre est une association qui soutient la promotion des musiques et danses traditionnelles, avec des formes tenant compte du temps présent. Notamment en organisant les Balèti d'Automne et les Trad'Hivernales chaque année.

Coriandre c'est aussi le partage de la culture occitane de manière générale.

À travers l'organisation un mercredi par mois des cafés Occitans, avec un thème et des intervenants différents à chaque fois. Et, 2 mardis par mois, des ateliers de danses trad.

RÉSIDENCE CROISÉE

L'accueil croisé d'une résidence artistique par le CIRDOC-Institut occitan de cultura (Site de Béziers, *Mediatèca occitana*) et l'association Coriandre organisatrice de l'événement annuel les Trad'Hivernales, est conçu comme un acte de coopération entre les deux institutions et leurs équipes, les partenaires associés, les habitants des territoires de résidence ainsi que les artistes et intervenants accueillis. Son organisation doit viser à l'échange et au partage d'informations, de compétences et de connaissances, au développement de pratiques culturelles et artistiques communes, l'appropriation et l'investissement collectifs autour de la sauvegarde et de la promotion des patrimoines culturels matériels et immatériels relatifs à la langue et à la culture occitanes.

Engagements des partenaires

Engagements du CIRDOC - Institut Occitan de Cultura :

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura n'a **ni la vocation ni les compétences pour financer un projet de création au titre de son intérêt artistique.** Dans le cadre de la présente résidence artistique croisée, il intervient comme un **outil à la disposition de créateurs dont les projets bénéficient par ailleurs de soutiens et de diffuseurs professionnels, et met à leur disposition ses champs de compétence propre :**

- **conseil en documentation**, aide au repérage et à l'exploitation de documentation et de ressources patrimoniales œuvrant à la réalisation de la création ;
- **aide à l'identification et organisation de travail** conjoint avec des **compétences complémentaires** (linguistiques, culturelles, scientifiques, technologiques, économiques) ;
- **mise à disposition d'espaces et de matériels** ;
- conception en **coproduction de contenus et de supports de valorisation culturelle** en lien avec la création ;
- **organisation de rencontres avec le public et les programmeurs potentiels** dans le cadre d'une programmation « *en òbra* » (restitution de sortie d'un travail de recherche et création) ;
- **mise en relation** avec des opérateurs, personnes et structures culturelles **ressources** ;
- **promotion et diffusion de la création** dans le cadre de sa programmation artistique et de la programmation des lieux et événements partenaires ;
- **promotion de la création dans le cadre de ses outils numériques d'information** (site du CIRDOC - Institut occitan de cultura : www.oc-cultura.eu et portail « La Fabrica » dédié à l'actualité de la création occitane fabrica.occitanica.eu) ;
- **prise en charge de frais directement liés aux activités de coopération** avec le CIRDOC - Institut occitan de cultura (déplacements, hébergement, restauration) ; dans les limites d'une enveloppe restreinte et définie au préalable.

Engagements de l'association Coriandre :

- **mise à disposition d'espaces** pour l'accueil en résidence des artistes sur la seconde phase de la résidence et dans le cadre de la présentation publique de la création à l'occasion de la sortie de résidence ;
- **prise en charge de frais directement liés à la poursuite de la résidence sur Sommières** (déplacement, hébergement, restauration) ; selon les termes et barèmes précisés plus loin dans la présente charte d'accueil en résidence ;
- **prise en charge de frais directement liés à la sortie de résidence de la création sélectionnée sur Sommières en lien avec l'édition 2023 des Trad'Hivernales** (frais de déplacement, hébergement, restauration) ; selon les termes et barèmes précisés plus loin dans la présente charte d'accueil en résidence ;
- **promotion de la création dans le cadre de ses outils numériques d'information** et de sa campagne de communication *print* ;

- *Le cas échéant, un contrat de préachat de la création retenue en résidence en 2023 pourra être proposée en complément des cadres mêmes et attendus de la présente résidence croisée pour l'édition 2024 des Trad'hivernales.*

Engagements de la Compagnie en Résidence :

De leurs côtés, les artistes participent à la vie des structures et territoires qui les accueillent, à leurs missions de sensibilisation et de médiation à la langue et à la culture occitanes en proposant un certain nombre de rendez-vous en direction des équipes et des publics locaux, en particulier les publics scolaires, autour d'une création inédite, durant la résidence et/ou à la fin celle-ci.

Définies dans le cadre du projet artistique commun, ces contreparties pourront prendre la forme :

- présentation du travail artistique en cours de résidence, en direction de publics empêchés, des équipes et bénévoles des structures partenaires et/ou des publics scolaires (équipes éducatives, groupes scolaires) ;

Format desdites actions envers les publics :

- répétitions publiques / rencontres avec les artistes ;
 - intervention de type « *talhièrs* » en direction des professionnels et animateurs ;
 - ateliers scolaires : partenariats avec les établissements scolaires avec lesquels une pratique artistique serait souhaitable
- sortie de résidences : présentation publique de la démarche de création et extraits de l'œuvre ou, en fonction de l'état d'avance de la création, avant-première.

En adéquation avec les spécificités de chaque projet de création, et dans la mesure des compétences et contraintes précitées, les artistes et les équipes du comité de pilotage de la résidence croisée (composée de personnels du CIRDOC - Institut occitan de cultura, et de l'association Coriandre pour les Trad'Hivernales) collaborent à la mise en place du **projet de résidence, détaillé dans une convention d'accueil** comprenant :

- le **détail du projet artistique** mis en place par le/les artistes accueillis et faisant l'objet de la résidence artistique ;
- les **cadres d'accueil de la résidence** : techniques, documentaires et logistiques ;
- les **modalités financières de cet accueil**, détaillant notamment les frais pris en charges et dans quelles mesures (nombre de jours, nombres de participants) ; **la compagnie / troupe / artiste devra supporter la charge des rémunérations et cachets des artistes et équipes accueillies ;**
- la **forme adoptée pour les contreparties en matière de rendez-vous et restitutions** proposée au grand public et aux scolaires ;

- les **engagements respectifs** des contractants, notamment des artistes aux regards des supports et matériels mis à disposition ;
- les **modalités de modification ou de rupture de la coopération** avant son terme et de règlement des conflits et litiges éventuels.

Responsabilité civile et assurances :

L'équipe artistique devra avoir souscrit une assurance qui prendra en charge tout dommage lié aux biens ou aux personnes causé à un tiers. Elle fournira au plus tard à son arrivée en résidence une attestation d'assurance au titre de sa responsabilité civile.

L'équipe artistique est responsable de ses effets personnels et du matériel apporté par lui dans le cadre sa résidence. Les agents des lieux d'accueil en résidence (CIRDOC - Institut occitan de Cultura - site de Béziers, association Coriandre pour Sommières) sont à la disposition de l'équipe artistique afin d'organiser au mieux la sécurité des biens et matériels.

Barèmes de prise en charge des frais :

Semaine de résidence au CIRDOC - Institut occitan de cultura :

Repas : 5 euros pour les petits-déjeuners / 5 euros pour les repas de midi [tarif restaurant universitaire] pour les résidences accueillies à la *Mediatèca* du CIRDOC - Institut occitan de Cultura ; forfait de 17,50 euros par repas le cas échéant / Forfait 17,50 euros pour les repas du soir

Hébergements : au réel selon un mode d'hébergement économique et dans la limite maximum d'un forfait de 70€ par nuitée

Frais de déplacements : prise en charge à hauteur de 0,20 ct/km + péages sur justificatifs.

NB : Les cachets de l'équipe artistique pour le temps de la résidence demeurent à sa charge.

Semaine de résidence à Sommières via l'association Coriandre : (le cas échéant)

Repas : Remboursement sur justificatifs, à hauteur de 10€ maximum par personne et par repas.

Hébergement : chambres réservées par l'association Coriandre dans l'espace culturel municipal, ou à l'Ethic Etapes de Sommières, ou chez l'habitant.

Frais de déplacements : Note de frais à 0,20€ du kilomètre et péages, ou remboursement de billets de train.

À noter : Les cachets de l'équipe artistique pour le temps de la résidence (qu'elle se déroule à Béziers ou à Sommières) demeurent à sa charge.

Cadre, modalités & critères de sélection du projet de résidence accueilli

Cahier des charges de la création

Format de résidence : Résidence artistique libre.

Critères d'éligibilité :

Y ont accès :

- tout artiste ou groupe d'artistes, occitanophones ou non dans la mesure où le projet artistique proposé porte sur l'occitan langue et/ou culture ;
- tout projet de résidence de recherche ou d'écriture. Ne seront pas pris en compte les projets artistiques de mise en espace ou en lumière dont les exigences, auxquels les espaces contraints du CIRDOC - Institut occitan de cultura ne sauraient répondre aux besoins (cf. listing matériel ci-dessus présenté.
- des projets proposant une vision innovante et actuelle de la langue et de la culture occitanes proposant notamment la rencontre avec d'autres cultures, l'adaptation et la transmission du patrimoine culturel occitan et/ou l'usage de modes d'expression inédits.
- Pour le reste, le.s artiste.s seront amené.s à proposer la création de leur choix, sans thématique, format ou style imposés.

Calendrier de résidence : Janvier 2023

- > 1 semaine de résidence à la Mediatèca occitana de Béziers (5 jours ouvrés, lundi-vendredi), (au choix, semaine du 02/01, semaine du 09/01 ou semaine du 16/01);
- > 1 semaine de résidence du 16 au 20 janvier à Sommières, suivie d'une sortie de résidence le 20 janvier 2023 à Sommières dans le cadre des Trad'hivernales 2023. OU une semaine de résidence en février (dates à définir ensemble suivant les besoins de la création en cours) avec une sortie de résidence à la fin de la semaine.

Plateau et conditions de création :

À la *Mediatèca occitana* (CIRDOC - Institut occitan de cultura, Béziers)

- Une salle de travail (55m² environ) adaptée à l'accueil de petits formats artistiques.
- Matériel à disposition :
 - tables
 - chaises
 - connexion wifi
 - ordinateur
 - vidéoprojecteur
 - 4 enceintes fixes

À Sommières :

- Salle à définir le moment venu suivant les besoins artistiques et les disponibilités des salles municipales.
- Possibilité de fournir et de mettre en place une sono le cas échéant.
- Possibilité d'installer un vidéoprojecteur.
- Tables, chaises.

Modalités de candidature :

Dossier de candidature :

Pour chacun le/les artistes devront proposer un dossier comprenant :

- Présentation du **projet artistique** sous la forme d'une note d'intention :
 - forme, objectifs, contenus et collaborations ;
 - modalité de relations entre le projet et les publics ;
 - enjeux et raisons de sa tenue dans le cadre de la résidence croisée ;
- **Présentation et parcours** de la compagnie et de ses précédentes créations
- Courte **présentation technique du projet**, listant notamment les éléments techniques souhaités pour le bon déroulement de la résidence (cf. descriptif des salles d'accueil ci-dessus).
- **Budget prévisionnel détaillé de la création dans sa globalité**, incluant d'éventuels co-financements (acquis, en cours)
- **Détails des artistes associés** et quelques lignes de **CV**,
- Liste des **diffuseurs potentiels** et ayant montré un intérêt pour la création
- **Devis prévisionnel de la résidence selon les barèmes ci-dessus listés et différenciant les deux temps de la résidence**

Critères de sélection :

- Clarté du projet artistique et du programme de travail de la résidence : cohérence de celui-ci avec l'événement Trad'Hivernales et avec le projet d'établissement du CIRDOC - Institut occitan de cultura ;
- Parcours des artistes, de la compagnie et engagement de l'équipe artistique ;
- Faisabilité technique de la création au regard des impératifs techniques, financiers et calendaires ;
- Pertinence des actions de restitutions proposées dans le cadre du dossier de candidature ;

Les projets seront sélectionnés par le comité de pilotage de la résidence croisée, composé du Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de Cultura et d'agents référents de l'établissement, du programmateur et de la coordinatrice des Trad'Hivernales.

Communication :

Dans le cadre du projet accueilli en résidence, la compagnie / troupe / artiste fournira tout élément libre de droits (texte, vidéo, enregistrement, dossier de présentation, etc.) permettant au comité de pilotage de la résidence artistique croisée de faire connaître la création et l'équipe artistique dans le cadre de ses sites et auprès de ses partenaires programmeurs.